



2024.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation  
17 Septembre 2024

Délibération Numéro

**2024.23.09.03**

Objet :

**PROJET SDE 76 AVP**  
**M5635-1-1-2**

**Effacement des**  
**réseaux + Eclairage**  
**Public**

**Chemin des Ecoliers**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240923-2024230903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 17 Septembre 2024**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme MAILLARD Martine, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Eff+EP-2022-0-76090-M5635** et désigné « Chemin des Ecoliers » dont le montant prévisionnel s'élève à la somme de 118 297.80€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 43 167.55€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

→ **Décide** d'adopter le projet ci-dessus

→ **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 43 167.55€ TTC.

→ **Demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible

→ **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

